

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le lundi 5 décembre 2022 à 18h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 186, rue Principale Sud, à Maniwaki et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Estelle Labelle, Madeleine Lefebvre et Sophie Beaudoin (en virtuel), Messieurs les conseillers Marc Gaudreau, Sonny Constantineau et Denis Nault, formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Francine Fortin.

Sont également présentes : Mesdames Karine Alie Gagnon, directrice générale, Dinah Ménard, trésorière et Louise Pelletier, greffière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

#### **R2022-12-212 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE.

#### **R2022-12-213 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 - ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2023, telles que présentées.

ADOPTÉE.

#### **R2022-12-214 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025 - ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Marc Gaudreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025, tel que présenté;
- d'autoriser la mairesse ainsi que la trésorière à signer ledit document.

ADOPTÉE.

#### **R2022-12-215 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025 - PUBLICATION**

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Denis Nault et résolu unanimement par tous les conseillers présents de publier les sommaires des prévisions budgétaires 2023 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 dans un journal diffusé sur

**05-12-2022**

le territoire de la municipalité conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Gaston Robitaille

M. Robitaille demande des précisions sur la hausse de 433 000 \$ des dépenses de fonctionnement. La mairesse Francine Fortin explique que cette hausse est due à l'augmentation des coûts du carburant et à la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui font en sorte que toutes les dépenses augmentent et qu'elles augmenteront encore.

### **R2022-12-216 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents de procéder à la levée de cette séance ordinaire à 18h45.

ADOPTÉE.

\_\_\_\_\_  
Francine Fortin, mairesse

\_\_\_\_\_  
Louise Pelletier, greffière